



## PERMIS REQUIS ?

Il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis pour installer un abri-auto saisonnier.

## PÉRIODE

Les abris saisonniers sont permis entre le 15 octobre et le 15 mai de l'année suivante.

## EMPLACEMENT

- 1,5 mètre ou plus de toute limite de propriété;
- pour un lot de coin, ne peut obstruer le triangle de visibilité à l'intersection des rues;
- situé seulement sur un terrain où il existe un bâtiment principal.

## NOMBRE D'ABRIS

Il n'y a aucune limite de nombre d'abris maximal permis.

## STRUCTURE ET TOILE

Ils doivent être de couleur uniforme.

S'ils respectent les normes d'implantation d'une construction accessoire, les abris d'auto saisonniers peuvent demeurer de façon permanente.